

Les élections étudiantes 2026

à l'Université Paris Nanterre

Pourquoi je vote ?



Pour élire mes représentantes et mes représentants

dans les conseils suivants :

Pour quelle durée ?

Les mandats durent 2 ans

pour les représentants des usagers.

CA

Le conseil d'administration (CA) – 6 sièges à renouveler.

Tous les conseils de composantes (UFR, Institut) – 46 sièges à renouveler.

Un service commun – 2 sièges à renouveler.

CAC

Le conseil académique (CAC), composé de :

CFVU

La commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) – 16 sièges à renouveler.

CR

La commission de la recherche (CR) – 4 sièges à renouveler.

Une fois constitué de ses nouveaux membres, le CAC élira la vice-présidente ou le vice-président étudiant.



Qui vote ?

Tous les étudiantes et étudiants

Pour pouvoir voter, je vérifie mon inscription sur les listes électorales à partir du 10 mars.

elections-etudiantes2026.parisnanterre.fr/qui-vote



Quand je vote ?

Du lundi 30 mars au vendredi 3 avril 2026

Je souhaite présenter une liste ?

Dépôt des candidatures

- jusqu'au 17 mars (12 h) pour les Conseils centraux ;
- jusqu'au 18 mars (12 h) pour les Conseils de composantes et le Service commun.

Où je vote ?

Nouveauté !

Je vote en ligne

sur le site

elections-etudiantes2026.parisnanterre.fr

Je peux aussi voter sur les postes informatiques mis à disposition sur les 3 campus.

Toutes les modalités de vote sont expliquées sur

elections-etudiantes2026.parisnanterre.fr

Les conseils centraux et leurs élus et élues en détails

CA

Conseil d'administration

Par ses délibérations, le Conseil d'administration assure l'administration de l'Université et détermine la politique de l'établissement.

36 membres

dont 6 sièges étudiants à renouveler

CAC

Conseil académique

Le Conseil académique (CAC) regroupe les membres de la Commission de la Recherche (CR) et les membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

40 membres

dont 16 sièges étudiants à renouveler

40 membres

dont 4 sièges étudiants à renouveler

Les membres du CAC élisent la ou le vice-président étudiant

CFVU

Commission de la formation et de la vie universitaire

La Commission de la recherche du Conseil académique est chargée, notamment de la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la recherche telle qu'allouée par le Conseil d'administration et sous réserve du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le Conseil d'administration.

CR

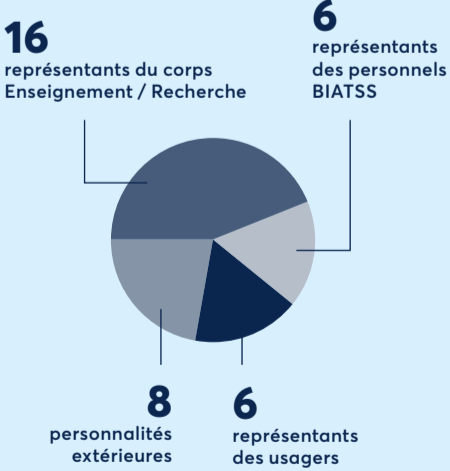
Commission de la recherche

La commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique est consultée sur les composantes ainsi que sur la création d'un bureau d'aide à l'insertion professionnelle.

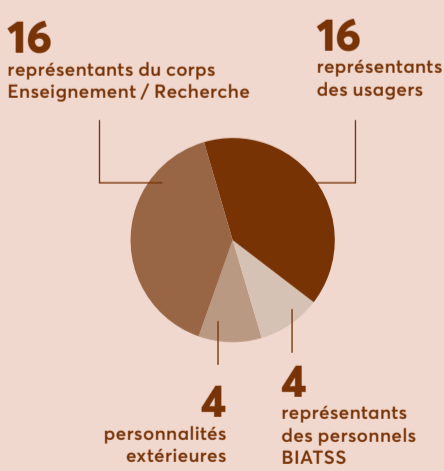
En savoir plus sur le rôle de chaque conseil :

elections-etudiantes2026.parisnanterre.fr/pour-quoi-je-vote

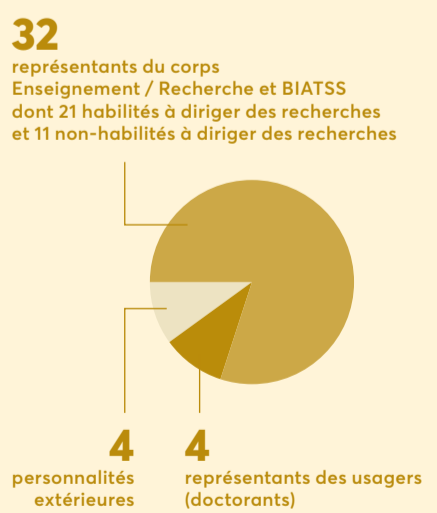
La composition du CA



La composition de la CFVU



La composition de la CR



Les conseils de services communs

Conseil de service commun (Sufom)

Élit une directrice ou un directeur, qui a la charge d'appliquer les décisions prises par le conseil et d'assurer la gestion du Service commun.

2 sièges étudiants à renouveler

et les conseils de composantes

Conseils de composantes (UFR et instituts)

Débatent et décident de la politique de formation, de la répartition des moyens, des conditions de vie étudiante et des projets et axes stratégiques de la composante.

46 sièges étudiants à renouveler